



## **ATELIER DU RIAL SUR “LA MIGRATION DES TRAVAILLEURS ET LES SYSTÈMES D’INFORMATION SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL”**

Réseau interaméricain de l’administration dans le domaine du travail (RIAL)

24 et 25 février, 2009 - Ville de Québec, Canada

### **COMPTE-RENDU DES SUJETS TRAITÉS LORS DES PRÉSENTATIONS ET DES DISCUSSIONS DE L’ATELIER**

#### **Description**

Cet atelier fait partie du calendrier d’activités de la CIMT pour l’année 2008-2009 et a été organisé par le Ministère de Ressources humaines et Développement des compétences Canada et l’Organisation des États américains (OÉA). Il a été financé par le gouvernement du Canada par le biais de la contribution qu’il a offerte au RIAL.

Les objectifs de l’atelier étaient :

- Échanger des pratiques exemplaires à l’échelle de l’hémisphère sur le développement des systèmes d’information sur le marché du travail
- Évaluer les répercussions de la migration sur les pays d’origine et les pays d’accueil dans le contexte de la crise économique mondiale
- Apprendre à mieux comprendre la dynamique entre la mobilité des travailleurs, la migration et les marchés du travail en partageant les points de vue de représentants patronaux, de représentants des travailleurs, de gouvernements nationaux, d’institutions multilatérales et d’universitaires.

Des représentants des Ministères de Travail de 22 pays, de COSATE et CEATAL, et des spécialistes de l’OIT, de l’OIM, de l’OÉA, du Dialogue interaméricain et de la Conférence interaméricaine sur la sécurité sociale, entre autres, étaient présents.

L’atelier était composé de quatre panels thématiques modérés par : Gloria Moreno-Fontes de l’OIT, Geoff Bowlby de Statistique Canada, Sarah Strapps de Ressources humaines et Développement des compétences Canada et Francisco Pilotti de l’OÉA. À la fin de l’atelier, les modérateurs ont présenté un compte-rendu des principaux sujets traités lors des panels, ces observations sont exposés dans ce document.

#### **Compte-rendu des principaux sujets traités lors de l’événement, tels que présentés par les modérateurs.**

##### **Panel 1 – L’économie mondiale et les marchés du travail dans les Amériques**

- La moderatrice de ce panel a souligné l’importance de cet atelier qui, pour la première fois dans la région, a lié la question de la migration des travailleurs à celle des systèmes d’information sur le marché du travail.
- Les présentateurs au sein de ce panel ainsi que les représentants des différents pays de la région ont tous partagé leurs préoccupations face à la crise économique que connaît actuellement le monde entier qui, quoique de nature économique et financière, a de grandes incidences sur le plan social et dans le domaine du travail. On a mentionné que selon les prédictions de l’OIT, la

crise pourrait mener à une augmentation de chômeurs se chiffrant entre 1,5 et 2,4 millions en 2009 et que le Brésil et le Mexique connaissent déjà une baisse importante dans le nombre d'employés rémunérés.

- Bien qu'il ne soit pas possible d'évaluer jusqu'à présent l'ampleur de l'impact de la crise sur les travailleurs migrants au niveau national, encore moins au niveau régional, les expériences du passé nous montrent que les travailleurs migrants pourraient être comptés parmi les groupes les plus affectés et les plus vulnérables. Le *Panorama Laboral* publié par l'OIT en 2008 projette une interruption de l'immigration vers certains pays, et même le retour des immigrants à leurs pays d'origines, ce qui pourrait exercer des pressions additionnelles sur les marchés du travail, avant tout dans les secteurs de la main-d'œuvre non qualifiée et à faible revenu. En Argentine, au Mexique, et à Trinité-et-Tobago, pays qui ont présenté leurs perspectives au sein de ce Panel, il y a des indicateurs qui démontrent que cette crise affecte de façon plus marquée les travailleurs moins qualifiés et accroît les niveaux de précarité en raison de l'expansion de l'économie informelle et du travail non enregistré (par exemple, au Mexique on note une diminution du nombre de travailleurs couverts par le régime de sécurité sociale). On pourrait dire qu'à court terme, à cause de la crise, les emplois « moins convoités » remplacent les emplois « convoités ».
- Les pays de la région agissent rapidement afin d'atténuer la crise et ses effets, en mettant sur pied particulièrement des projets dont le but est de créer et de préserver des emplois. Au sein de ce Panel, les interventions suivantes ont notamment été soulignées:
  - **Mesures pour maintenir ou augmenter la protection sociale parmi les secteurs les plus vulnérables:** augmenter la couverture de soins médicaux pour les travailleurs licenciés et leurs familles (le cas du Mexique), augmenter les crédits du Plan alimentaire national (Argentine).
  - **De plus grands efforts ou des investissements plus importants en matière de formation et de reconversion de la main-d'œuvre.** À Trinité-et-Tobago, les travailleurs licenciés du secteur pétrolier, ainsi que d'autres travailleurs touchés, reçoivent une rééducation professionnelle. Aux États-Unis, on peut compter parmi les mesures récemment adoptées pour relancer l'économie, l'ouverture de crédits budgétaires plus élevés pour la formation des jeunes et des chômeurs et pour une attention plus importante à leur égard, ainsi qu'un investissement spéciale dans le domaine des emplois « verts ». Au Pérou, le « Plan de reconversion professionnelle » a été approuvé il y a quelques semaines.
  - **Renforcement des services publics à l'emploi.** Dans le cas du Mexique, le SNE multiplie ses interventions pour appuyer des projets productifs, ainsi que d'autres actions pour promouvoir la mobilité de la main d'oeuvre, et actuellement est doté d'une initiative pour les "rapatriés découragés", qui sont ces Mexicains qui rentrent dans leur pays sans intentions de retourner aux États-Unis, et qui bénéficient de facilités de logement, d'orientation professionnelle, et d'informations sur les débouchés après avoir traversé la frontière.
  - **Aide aux entreprises qui risquent de licencier leurs travailleurs.** On a mentionné des initiatives en Argentine (REPRO) et au Mexique qui accordent une subvention directe à ces entreprises afin de payer une portion des rémunérations des travailleurs. En Argentine, cette initiative est complétée par la Procédure préventive de crise (PPC) qui prévoit tout un éventail de mesures pour ces entreprises.
  - **Accroissement des investissements publics dans l'infrastructure.** Ces investissements visent la construction de travaux publics, d'écoles, de logements etc, dans le but de compenser la chute des investissements privés et de créer des emplois directs.
  - **Appui aux micro, petites et moyennes entreprises et aux coopératives** au moyen d'un financement plus important, de la formation, de l'accès aux marchés publics (contingement).

- **Création et consolidation d'instances nationales sur la productivité et la concurrence.** À titre d'exemples ont été cités : le Conseil national de la productivité, à la Trinité-et-Tobago ; l'Observatoire social pour le suivi de la crise au sein du Conseil national de la productivité, de l'emploi et du salaire minimum en Argentine ; la Commission technique appelée à faire des recommandations anticrise, au sein du Conseil national du travail et de la promotion de l'emploi au Pérou.
  - **Signature d'accords nationaux de mesures face à la crise.** Le Mexique a été cité en exemple avec la signature, en janvier 2009, de l'Accord national en faveur de l'économie familiale et de l'emploi, avec l'appui des administrations étatiques et les secteurs des entreprises, sociaux, et du travail. Les États-Unis ont également adopté un ensemble de mesures de relance de l'économie **qui** reçoit l'appui d'organisations de travailleurs et d'employeurs.
- La représentante du CEATAL a fait valoir qu'à son avis, la déréglementation du marché du travail ne fait pas partie de la solution à la crise, et que l'un des rôles les plus importants des employeurs est de créer des emplois. Elle a également mentionné que ce serait une erreur de mettre fin à toute initiative visant à faciliter la mobilité de la main-d'œuvre étant donné que celle-ci sera cruciale pour placer les travailleurs dans des emplois disponibles, et rendra possible un retour rapide à une économie saine et forte. Elle a conclu en ajoutant que les trois secteurs importants qui exigent une attention pendant la crise sont les normes du travail, la mobilité de la main-d'œuvre et le libre-échange, et que les meilleures réponses à la crise seront celles qui se développent au sein du dialogue social tripartite.
  - Les représentants du COSATE ont mentionné la nécessité de se doter de mesures et de mécanismes de surveillance et d'inspection des conditions du travail des travailleurs migrants afin de pouvoir assurer la protection de leurs droits au travail et d'empêcher leur exploitation. Ils ont aussi mentionné que de préférence des possibilités de migration permanente au lieu de la migration temporaire devraient être offertes dans le but d'assurer ces droits et ils ont souligné la nécessité de travailler avec d'autres pays afin d'assurer le transfert et la portabilité des avantages sociaux de la sécurité sociale. Enfin, ils ont parlé de la nécessité de ratifier les conventions internationales dans le but de protéger les droits des travailleurs migrants, notamment les Conventions 97 et 143 de l'OIT et la Convention de l'ONU sur la protection des droits des migrants et de leurs familles. Ils ont aussi mis l'accent sur la nécessité de disposer de politiques migratoires claires qui garantissent les droits fondamentaux des travailleurs migrants et empêchent la migration irrégulière.
  - Certains pays ont souligné qu'en dépit de la crise, un manque de main-d'œuvre dans quelques métiers était encore observé. D'autres ont fait valoir qu'il s'agissait désormais d'un manque de certaines compétences plutôt qu'un manque de main d'œuvre. Ils ont noté la nécessité de formuler des accords bilatéraux de sécurité sociale. Ils ont en outre parlé de l'importance de la réglementation des flux migratoires au moyen d'accords bilatéraux et de l'établissement de systèmes efficaces de protection de travailleurs migrants pour que les conditions de travail, et particulièrement les salaires du reste des travailleurs, ne subissent pas une pression vers la baisse.
  - En général, il a été reconnu que le dialogue social est fondamental pour faire face à la crise actuelle et définir des actions à suivre, et que, ensemble, les gouvernements, les organisations de travailleurs et les employeurs peuvent promouvoir une meilleure gestion de la migration de la main d'œuvre. Dans ce contexte, les ministères du travail ont un rôle clé à remplir dans la formulation et l'administration des politiques de migration du travail, la définition de mécanismes de coordination et de consultation avec les acteurs sociaux, la surveillance des agences privées de placement et l'opération des systèmes d'information sur le marché du travail qui, appuyés par l'analyse des besoins du marché du travail, guident la politique de migration.

- L'accent a été placé sur l'importance de ce qui suit : le raffermissement des liens régionaux pour faire face à la crise, fondamentalement parce que nos pays, tant au niveau régional que sous-régional, sont très dépendants les uns des autres (les principaux partenaires commerciaux de nos pays se trouvent au sein du continent américain); le renforcement du dialogue entre pays d'origine et pays de destination des travailleurs migrants et de l'échange des informations sur les surplus et les manques de main-d'œuvre, ainsi que de l'harmonisation des politiques relatives à la migration de la main-d'œuvre. La crise pourrait exercer un impact positif : celui de créer de nouvelles possibilités de coopération et de dialogue social en matière d'harmonisation des politiques de réglementation des flux migratoires et de mesures spéciales d'appui aux migrants par les gouvernements de la région et les interlocuteurs sociaux.

## **Panel 2 – L'information sur le marché du travail dans les Amériques**

- Il a été reconnu que des systèmes d'information solides sur le marché du travail sont essentiels pour la conception et la mise en œuvre des politiques sur le marché du travail et la migration. Les Systèmes IMT s'avèrent particulièrement pertinents lorsqu'ils fournissent des informations précises sur les pénuries et les surplus d'emplois, les conditions du travail et les salaires, entre autres, qui contribuent à une meilleure gestion de la migration du travail. Grâce à des registres administratifs fiables, il est possible de suivre les changements dans le marché du travail et de définir les profils et les politiques qui peuvent être adoptés et employés comme indicateurs de la population active d'un pays.
- On a également mentionné que les Systèmes IMT acquièrent une pertinence encore plus marquée en raison de la crise économique actuelle et du besoin de pouvoir compter sur des informations sûres et opportunes. Les Systèmes IMT sont exposés à des pressions accrues pour répondre rapidement aux changements constants qui se produisent sur le marché du travail (face au ralentissement économique) et pour incorporer des données sur les tendances de la migration interne et internationale.
- Comme on a pu le constater par les expériences partagées par les États-Unis, le Brésil et la Barbade, les Systèmes IMT sont des systèmes complexes qui ont de multiples sources, usagers, types d'informations, d'objectifs, formats, etc. Leurs fonctions primordiales sont de recueillir, d'analyser et de diffuser les informations afin de faciliter un processus décisionnel en toute connaissance de cause aux niveaux gouvernemental/national, au niveau des affaires et au niveau individuel. Ces décisions couvrent l'éventail de la mise au point de politiques d'emploi ou de migration jusqu'à la recherche d'un emploi par un particulier.
- Les informations relatives au marché du travail sont produites par différentes institutions, principalement les autorités des services de statistiques (ministères ou départements) et les ministères du travail. Dans les administrations fédérales telle que celle des États-Unis, la tâche de collecte et d'analyse des données est partagée par les autorités centrales et sous-nationales. Le gouvernement central est chargé en premier lieu de fixer la politique et les normes statistiques et de faire fonctionner les programmes de statistiques.
- La complexité des informations fournies par les systèmes IMT dépend du degré de développement de ces systèmes. Certains pays n'ont créé leur système IMT que très récemment, alors que d'autres bénéficient de décennies d'expérience. On y retrouve des données sur la population, les statistiques sur l'emploi, le chômage et les salaires, ventilés par branche d'activité, sexe et occupation. Les systèmes plus développés sont dotés d'un plus haut degré de ventilation et de spécificité des données, reposent sur des outils géographiques et de planification et ont la capacité de fournir des informations de façon régulière et de les diffuser principalement par

l'Internet. Ils sont aussi plus efficaces pour faire des projections de l'emploi et des analyses plus complexes sur la dynamique de l'emploi.

- Un bon exemple qui illustre la façon dont les Systèmes IMT contribuent au processus décisionnel est fourni par le Bureau des statistiques sur le travail des États-Unis. Les données fournies par le BLS sont employées afin d'aider à définir les politiques macro-économiques, budgétaires et fiscales et utilisées par les investisseurs et les décideurs dans le monde des affaires. Elles servent d'élément clé dans la mise au point de politiques et dans l'administration de l'immigration, du développement et de l'emploi de la population active. Le secteur au sein du Département du travail qui est chargé d'accorder la confirmation d'emploi aux étrangers emploie les données du BLS dans le cadre de cet effort.
- Un autre exemple illustrant comment les Systèmes IMT contribuent à l'établissement de la politique de migration est le RAISMIGRA (composante de migration du recueil annuel d'information sociale "Relación Anual de Informaciones Sociales" – RAIS) administré par le Ministère du travail du Brésil. Le RAISMIGRA est utilisé pour suivre les caractéristiques géographiques, sectorielles et professionnelles de la carrière des travailleurs à long terme. Il contient des informations sur la mobilité des individus et de leur réincorporation dans le marché du travail formel. En outre, le RAIS permet d'assurer le contrôle de la Loi 2/3 selon laquelle chaque fois qu'un étranger est recruté, deux Brésiliens doivent aussi être employés, et cette loi est reconnue comme un outil important pour la planification et l'évaluation du marché du travail et des politiques de migration.
- Quelques défis précis des Systèmes IMT ont été soulignés comme suit: 1) la nécessité de produire des informations faciles à utiliser, précises, et opportunes; 2) des ressources financières et humaines insuffisantes; 3) la gestion des relations entre institutions, et l'amélioration de la collaboration entre les producteurs d'informations (une préoccupation dans ce contexte est l'utilisation de différents systèmes d'information par certains pays); 4) l'adaptation de nouvelles technologies pour la collecte, l'analyse et la diffusion des données; 5) la satisfaction des besoins face aux nouveaux sujets et aux nouvelles informations (par exemple : les "emplois verts"); 6) développer une focalisation-client et gérer les attentes du client; 7) préserver les taux de réponses aux sondages et alléger le fardeau de la personne interrogée, et 8) accroître la conscientisation et l'utilisation des Systèmes IMT parmi les décideurs et le public en général.
- Des explications ont été fournies au sujet du Système permanent d'établissement de rapports sur la migration du travail pour les Amériques (SICREMI), créé par l'OEA. Il s'agit d'un système conçu pour générer des données exactes et opportunes sur la migration, basé sur le modèle du Système d'observation permanente des migrations (SOPEMI) lancé par l'OCDE pour ses États membres en 1994. Les données qu'il recueille décriront les tendances migratoires, les changements de population, et les profils démographiques des immigrants. Les données proviendront de diverses sources nationales et le système les organisera d'une façon homogène et normalisée. Pour créer le SICREMI dont la phase-pilote commencera cette année, l'OEA bénéficiera de l'appui technique de l'OCDE et de la CEPALC.

### **Panel 3 - L'information sur le marché du travail au Canada : des outils d'analyse et de prévision**

- Des informations précises et opportunes, transformées en produits utiles et pertinents pour la diffusion sont inestimables pour comprendre le marché du travail au Canada. Le 3<sup>e</sup> panel fut une occasion pour mettre en valeur différentes modalités de collecte de l'Information sur le marché du travail (IMT), l'extrapolation de ces informations et comment celles-ci sont échangées avec les parties prenantes au Canada.

- On compte parmi les enquêtes menées par *Statistique Canada* l'Enquête sur la population active, l'Enquête sur l'emploi, la masse salariale et les heures de travail et le Recensement. Ensemble, elles fournissent une grande partie des données à partir desquelles les tendances de l'emploi et les tendances démographiques peuvent être extrapolées et à partir desquelles un panorama complet du marché du travail au Canada peut se dessiner. Bien que nos données accusent encore certaines lacunes en raison des demandes changeantes faites à nos statisticiens, Geoff Bowlby, Directeur des statistiques du travail à *Statistique Canada*, a pu expliquer les points forts et décrire les domaines qui pourraient être améliorés dans le système canadien. L'enquête sur la population active par exemple est un outil largement employé et très apprécié par toutes les parties prenantes en raison de la rapidité de la diffusion de données.
- Le Système canadien de projection des professions, présenté par Gilles Bérubé, Directeur, Prévisions et analyse du marché du travail et des compétences, Développement des ressources humaines et des compétences Canada (RHDCC), illustre une modalité d'intégration des données et tendances historiques dans la conjoncture actuelle et les conditions démographiques du marché du travail, permettant ainsi d'avoir une idée des lacunes qui pourront se produire dans certaines professions et de comprendre comment l'immigration contribuera au développement de notre population active.
- Allison Dixon, Directrice d'Information sur le marché du travail à RHDSC, a expliqué comment se fait la classification nationale des professions par secteur et par groupe, ainsi que par niveau de compétence et type de spécialisation. Au cours des 20 dernières années, cette classification a évolué pour répondre aux nouveaux métiers et nouvelles professions, tout en demeurant un outil de référence sur lequel les décideurs, les administrateurs des ressources humaines et les particuliers s'appuient pour prendre des décisions solides basées sur des paramètres établis.
- Le Gouvernement du Canada travaille très étroitement avec ses provinces et territoires. L'exposé fait par Normand Roy, Directeur d'Information sur le marché du travail à *Emploi Québec*, nous permet de voir comment le Québec recueille, gère, et divulgue l'IMT. *Emploi-Québec* a pour mandat de recueillir des informations et de fournir des services dans le but d'aider à développer la population active et une base de compétences dans la province. Les informations disponibles en ligne sont destinées au public et sont conçues pour être pertinentes et opportunes. Comme plusieurs agences, tenir l'interface-utilisateur à jour et attrayant contribue à l'utilisation de l'Information sur le marché du travail par une vaste gamme de personnes.
- Il y a une demande accrue de ressources réceptives basées dans Internet. Les parties prenantes au Canada réclament des services plus accessibles auxquels ils peuvent avoir recours à partir de leur résidence ou de leur lieu de travail.
- Travailler avec les parties prenantes est indispensable pour assurer la pertinence de l'IMT au Canada. Le Groupe consultatif sur l'Information sur le marché du travail est un véhicule emprunté par les experts à l'extérieur du gouvernement pour contribuer au système IMT. Le Groupe consultatif effectuera des apports et formulera des recommandations au gouvernement au cours des mois à venir.
- Le Canada a un défi très important à relever : évaluer les utilités et les usages des IMT. La façon dont les usagers comprennent et utilisent l'IMT est très importante pour soutenir un argument en faveur d'un investissement dans le système IMT. Une évaluation et consultation continue serviront à renforcer les systèmes d'information sur le marché du travail au Canada.

#### Panel 4 - Les défis de gestion de la migration et de la mobilité

- Les composantes fondamentales suivantes d'une gestion ordonnée de la migration ont été mentionnées: 1) Un cadre directeur qu'offrent, entre autres, les Conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT); l'harmonisation de la législation nationale afin de répondre aux principes et engagements internationaux et 3) la nécessité incontournable de se doter de systèmes d'information conçus pour fournir des informations pertinentes et actualisées propres à orienter la politique de migration.
- Dans la formulation de politiques de migration, divers aspects doivent être abordés au niveau global: 1) Différencier la migration temporaire de la migration permanente qui exercent des impacts différents sur les marchés du travail des pays d'origine et de destination et reflètent des intérêts différents de gouvernements et d'organisations d'employeurs; 2) examiner la demande croissante au niveau mondial de travailleurs qualifiés (concurrence mondiale de compétences, exode des cerveaux); 3) analyser la migration circulaire et les incitations à retourner au pays, et 4) aborder les droits du travail des travailleurs migrants.
- Les aspects suivants au niveau micro doivent aussi être pris en compte dans la formulation de la politique de migration: 1) formation et apprentissage des travailleurs, 2) certification professionnelle et des compétences, 3) papiers (registre d'état civil), 4) contrats de travail, 5) diffusion de l'information, 6) surveillance des conditions de travail, 7) sécurité sociale (portabilité des pensions).
- En matière institutionnelle il est reconnu que peu de pays sont dotés d'instances spécialisées en migration du travail, et que certains pays n'ont pas les capacités pour la sélection et le recrutement des travailleurs et ont besoin d'un meilleur control sur les agences de recrutement. Dans ces domaines, les ministères du travail jouent un rôle fondamental.
- La politique de migration du travail s'inscrit au sein d'une politique migratoire plus vaste et les ministères du travail ne sont pas les seuls à la définir. En ce sens a été soulignée la nécessité de promouvoir une coordination interinstitutionnelle plus importante.
- Deux expériences intéressantes sorties d'une initiative privée ont été présentées en matière de migration temporaire: 1) l'accord bilatéral intervenu entre l'UOCRA (syndicat argentin) et l'IBB (syndicat canadien) pour la migration temporaire de travailleurs argentins dans le domaine de la construction à la Province d'Alberta, au Canada et 2) le programme de migration temporaire Guatemala/Canada qui a été mis en œuvre en vertu d'un accord intervenu entre FERME (organisation d'employeurs) et l'OIM, et est géré par les ministères des affaires étrangères et du travail des deux pays avec l'appui technique de l'OIM. Dans ces deux expériences les points forts suivants ont été mis en relief : l'absence d'organisme de recrutement externe; le recrutement des travailleurs répond à une demande explicite de l'entreprise contractante; la garantie aux travailleurs migrants des mêmes conditions de travail que celles des travailleurs du pays d'accueil, et l'assurance-maladie accordée au travailleur migrant et à sa famille dans son pays d'origine.
- En matière des transferts d'argent, des statistiques ont été citées en faveur de leur pertinence au niveau macro, mais aussi au niveau des familles bénéficiaires. Des études ont révélé que 65% du revenu des familles bénéficiaires provient des remises. De plus, ces familles investissent dans la construction d'avares, comme par exemple les aménagements des logements et l'augmentation du niveau des épargnes, ce qui exerce une incidence positive sur le développement local et sur le niveau de la pauvreté. Le COSATE a cité une étude de l'Université de Guadalajara montrant qu'il n'y a aucun impact sur les indicateurs de pauvreté.

- De plus amples informations sont nécessaires au sujet de l'impact exercé par les transferts d'argent sur le développement économique des pays qui en sont les plus importants bénéficiaires. Les données probantes sont jusqu'à présent très anecdotiques, et le débat n'est pas concluant quant aux effets de la migration du travail sur le développement économique.
- Bien que les transferts d'argent soient un lien très important entre les migrants et leur pays d'origine, il existe d'autres liens économiques qui sont également considérables, par exemple la consommation de biens et services nationaux (dénommés produits nostalgiques), les donations que font les migrants par le biais d'associations communautaires dans leur pays d'origine (par exemple, les Salvadoriens font des dons se chiffrant à environ \$5 millions par an), et les investissements dans le pays d'origine (20% des migrants investissent dans la construction immobilière ou dans des micro-entreprises).
- Il a été souligné l'importance d'encourager l'utilisation du système financier dans la gestion des transferts d'argent, étant donné qu'en majorité les fonds reçus par les familles des migrants n'entrent pas dans le système bancaire. L'utilisation du système bancaire pourrait dynamiser ce système et l'économie en général. Dans cet effort, la BID a été une pionnière dès le début de 2000.
- Les effets néfastes de la migration devraient aussi être envisagés : par exemple la séparation des familles, la stigmatisation des femmes dont le conjoint a émigré, les effets sur les enfants qui restent dans le pays d'origine et la perte du capital humain.
- Certaines expériences ont été citées pour lier le thème de la protection sociale à celui de la migration, fondamentalement à travers des accords bilatéraux et multilatéraux de sécurité sociale, par exemple les accords de totalisation qui permettent aux travailleurs de ne pas cotiser à la caisse de sécurité sociale dans deux pays simultanément et de percevoir les avantages sociaux indépendamment de l'endroit où ils ont cotisé (portabilité des pensions). Ont été soulignées la Convention ibéro-américaine sur la sécurité sociale, et la *Base Unica de la Seguridad Social* du Mercosur. Cette dernière est dotée d'un système de transfert et de validation de données qui simplifie le traitement des prestations prévisionnelles pour les travailleurs qui ont prêté leurs services dans différents États parties.
- Au sein de ce Panel ont été formulées certaines recommandations visant à améliorer les politiques de migration du travail dans les Amériques. Par exemple : Établir des programmes de formation et de certification professionnelle pour travailleurs migrants ; mettre au point des accords de portabilité des pensions ; reconsidérer les plafonds quantitatifs (contingents) pour le recrutement des travailleurs étrangers ; recueillir et échanger des informations plus complètes sur les migrants et les flux migratoires ; mettre au point un accord bilatéral type pour encourager la migration temporaire des travailleurs non qualifiés, et échanger des données sur les pratiques optimales pour la mise en œuvre de programmes de travailleurs temporaires.